Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 3.2.1998 et de la publication le 3.2.1998
Le Maire,

YERRES

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 1998**
**DELIBERATION N° 98/01/297**

**OBJET:** AMENAGEMENT D'AIRES DE JEUX DANS LES GROUPES SCOLAIRES, CRECHES ET ESPACES PUBLICS.
**Demande de subventions auprès du Conseil Général de l'Essonne.**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 96 - 1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions relatives aux normes de sécurité des aires de jeux,

CONSIDERANT qu'en application dudit décret, la ville a fait procéder aux vérifications de l'ensemble de ces équipements et à la dépose de certains d'entre eux.

CONSIDERANT qu'il convient de mettre aux normes les aires de jeux collectives existantes sur le domaine public,

CONSIDERANT que cette opération dont le montant estimatif est évalué à 1 000 000 Francs T.T.C., est envisagée sur l'exercice 1998,

VU l'avis des Commissions Environnement et Finances,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Essonne, l'octroi de subventions d'investissement au taux maximum correspondant à l'opération définie ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents et notamment les dossiers à fournir à l'appui des demandes de subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
- 3 FEV. 1998

Pour extrait conforme,
Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 12 - FAX : 69 48 95 69